
Adresse de la société populaire de Gourdon, qui félicite la Convention d'avoir rejeté la trêve proposée par les tyrans et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gourdon, qui félicite la Convention d'avoir rejeté la trêve proposée par les tyrans et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 702;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31573_t1_0702_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

comme elle. Et vous, dignes Représentans du peuple, restez à vos postes, jusqu'à ce que l'édifice qui doit cimenter notre bonheur soit parfaitement consolidé. C'est le vœu, c'est le cri unanime de la Société populaire d'Altkirch et de toute cette contrée.

Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans couronnés et les vils complices de leurs crimes ».

SUMEZ (*secrét.*), TABOURET (*secrét.*), FIRINO (*secrét.*).

49

La société populaire régénérée de Niort, remercie la Convention d'avoir arraché les nègres à la tyrannie des blancs, et l'invite à rester à son poste, à continuer ses travaux, et à faire agir le glaive de la loi, jusqu'à ce que tout soit au niveau de l'égalité. « C'est alors, dit-elle, que vous serez proclamés, à juste titre, les libérateurs du genre humain. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Niort, 15 vent. II. A la Conv.] (2)

« La couleur de l'homme varie selon la température du pays qu'il habite.

Sous le règne des despotes on a outragé la nature au point de faire un trafic de chair humaine, et la cupidité et le despotisme des colons ont fait périr depuis plusieurs siècles des millions d'hommes de couleur.

Les blancs étoient assez dénaturés pour vendre jusqu'aux enfants qu'ils avoient eu des négresses avec lesquels ils vivoient, et assez cruels pour les arracher des bras de leurs mères éplorées pour satisfaire leur avarice.

Les cris de ces infortunés se sont fait entendre au Sénat français et sur le champ, il a brisé leurs fers.

Grâces immortelles vous soient rendues, intrépides Montagnards, que l'éclair précurseur de la foudre qui va écraser les tyrans annonce à tous les peuples que le génie de la liberté plane sur leurs têtes.

Continuez vos illustres travaux, restez fermes à votre poste, ne déposez le glaive que quand tout aura passé au niveau de l'égalité et vous serez proclamés à juste titre les libérateurs du genre humain ».

PIET fils, SAUZEAU.

50

Les membres composant la société populaire et montagnarde de Gourdon, félicitent la Convention d'avoir rejeté la trêve qui lui avoit été proposée, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la Montagne ait écrasé les tyrans, et sonné la liberté du monde; ils offrent leurs

fortunes et leurs bras pour la défense de la liberté.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Gourdon, s.d. A la Conv.] (2)

« La tyrannie a donc osé tenter de composer avec la liberté. Elle a osé vous proposer une trêve. Les fondateurs de la liberté ne composent jamais avec la tyrannie ; en rejetant cette horrible proposition, vous avez rempli vos devoirs, comme dans toutes les occasions exprimé le vœu du peuple français, et soutenu sa dignité ; poursuivez votre glorieuse carrière, restez à votre poste jusqu'à ce que la Montagne aura sonné la liberté au monde en écrasant tous les tyrans, et surtout qu'il n'y ait ni paix, ni trêve jusqu'à ce que l'infâme Pitt ait expié ses forfaits en perdant la vie dans les murs de Paris ou dans l'enceinte où l'infâme Toulon exista. Pour accomplir cet acte de justice sur un criminel contre le genre humain, il suffirait sans doute de vous, si nos moyens répondaient à votre énergie. Citoyens représentants, nous vous offrons nos fortunes, nos bras, parlez et nous partons ».

GATUMET (*v.-présid.*), MOLINIER (*secrét.*), MAYNIOL (*secrét.*).

51

La société populaire des sans-culottes d'Ambronay, département de l'Ain, écrit que les ennemis intérieurs tombent sous le glaive de la loi; que le gouvernement révolutionnaire en impose aux malveillans, et pousse avec rapidité le char de la Révolution. Elle invite la Convention à rester à son poste, et à n'entendre aucune proposition de paix. Si les rois coalisés vous la demandent, dit-elle, vous répondrez que la République française ne traite qu'avec les peuples qui ont cessé d'être esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Ambronay, 8 vent. II] (4)

« Législateurs,

Votre fermeté a sauvé la patrie : ses ennemis intérieurs périssent sous le glaive de la loi, le gouvernement révolutionnaire en imprimant sur le front des malveillans une salutaire terreur prend une marche active et pousse avec rapidité le char de la Révolution.

Au dehors, les satellites des tyrans sont chassés loin des frontières et le succès de nos armes rend inutiles les efforts des despotes coalisés. Ils voyent avec frémissement approcher l'heure où les peuples se réveilleront pour briser tous les sceptres, et sur les débris des trônes élever l'arbre de la Liberté. Les rois, dans leur impuissance, soupirent après la paix comme l'unique moyen de retenir encore des droits trop longtemps usurpés. Les lâches ! ils conçoivent

(1) P.V., XXXIII, 459. M.U., XXXVIII, 10 ; C. Eg., n° 580..

(2) C 295, pl. 996, p. 6. Reproduit dans Bⁿ, 30 vent.

(1) P.V., XXXIII, 459.

(2) C 295, pl. 996, p. 2.

(3) P.V., XXXIII, 459-60.

(4) C 295, pl. 996, p. 41.